

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal chemin de Langlade, pour respecter la distanciation sociale compte tenu du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe / Maire.

Etaient présents : Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe / Maire – M. DUMOULIN Pierre / 1er Adjoint, Mme FAUQUET Josée / 2ème Adjoint, M. QUENTIN Bernard / 3ème adjoint, Mme BOUCHOT Hélène / 4ème adjoint, Mme CAMBET PETIT JEAN Carole, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, Mme MANE Elsa, M. FARGES Hervé, Mme LIRON Eline.

Etaient absents excusés : M. JURADO Damien (a donné procuration à Mme LIRON Eline); Mme. LIRON Eline (absente pour la question 1 seulement)

Monsieur Pierre DUMOULIN a été nommé secrétaire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 18/03/2021 : approbation du Conseil Municipal par 13 voix pour.

Date de la convocation : 20/05/2021

1/ CESSION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SISES CHEMIN DES CADES

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de l'aménagement de deux parcelles (lot n°1 cadastré section AE N°269, d'une superficie approximative de 743 m² et lot n°2 cadastré section AE N°270, d'une superficie approximative de 600 m²), les travaux de lotissement étant terminé la cession de ces deux parcelles peut intervenir. Considérant que pour les communes de moins de 2 000 habitants, l'avis du service de l'évaluation domaniale n'est pas exigé ; Considérant que la vente peut s'effectuer par voie d'adjudication publique aux enchères ou de gré à gré ; Considérant la demande de Monsieur et Madame Olivier CORBIERE demeurant à Calvisson, 30 rue des Tilleuls d'acquérir la parcelle cadastrée AE n° 269, Considérant la demande de Monsieur et Madame Abdelilah KADOURI demeurant à Calvisson, 30 bis route de Nîmes d'acquérir la parcelle cadastrée AE n° 27 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 15 voix pour, décide de vendre ces deux parcelles à l'amiable, sans mise en concurrence, aux demandeurs intéressés , de fixer le prix net vendeur (les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur) à 240 € le m² pour la parcelle AE N° 270 soit un prix total d'environ 144 000,00 € et la parcelle AE N°269 à 215 € le m² soit un prix total d'environ 159 745,00 € (le relevé d'un géomètre expert précisera les surfaces exactes de ces 2 parcelles) et d'autoriser M. le Maire à signer le compromis puis l'acte notarié et tous les documents s'y afférant.

2/ CESSION DE DEUX DETACHEMENTS DE PARCELLES DE TERRAIN SIS IMPASSE DES IRIS

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre d'une régularisation foncière, Mr Bruno FORESTIER, domicilié à Saint-Dionisy et propriétaire de la parcelle AE n°109, a fait part à la commune de son souhait d'acquérir les deux détachements issus des parcelles communales cadastrées AE n°262 et AE n°267 pour une contenance totale de 71 m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 15 voix pour : décide d'accepter la vente de ces deux détachements, de fixer le prix de ces 2 détachements à 60 € le m² soit un montant total de 4 260 €, de dire que les frais de géomètre sont à la charge de la commune, l'acquéreur prenant à sa charge les frais d'acte notariés et d'autoriser M. le Maire à signer le compromis ou la promesse de vente puis l'acte notarié et tous les documents s'y afférant

3/ REFUS DE TRANSFERT DU PLU A L'AGGLO DE NIMES

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, la commune dispose de la faculté de s'opposer au transfert de plein droit de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil

Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 15 voix pour : décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence de la commune de Saint Dionisy en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et de charger M. le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

4/ REAMENAGEMENT DE LA DETTE DE LA SA D'HLM « UN TOIT POUR TOUS » AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du remboursement de sa dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, Un TOIT POUR TOUS SA HLM souhaite réaménager la dette actuelle basée sur le taux du livret A + 0,60 % pour la passer sur un prêt à taux fixe de 1,02 %.

Il sollicite l'accord de la commune de signer l'avenant au contrat de prêt. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 15 voix pour décide de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant.

5/ REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE (ACCUEIL ET RESTAURATION)

Rapporteur : Hélène BOUCHOT

Dans un souci de simplification, le dossier à destination des familles désireuses d'inscrire leurs enfants aux services périscolaires a été retravaillé. De plus, afin de cadrer le fonctionnement de la restauration scolaire, un règlement intérieur destiné aux agents a été élaboré. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents par 15 voix pour : décide d'approuver le nouveau règlement intérieur et le dossier d'inscription aux services périscolaires qui sera communiqué aux familles concernées dès la rentrée scolaire 2021/2022 ; de procéder à un affichage public de ce règlement intérieur dans les locaux communaux concernés par l'accueil des enfants (école – accueil périscolaire et cantine) à l'Ecole de ST-DIONISY ; de procéder à son insertion sur le site internet de la commune.

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NIMES METROPOLE POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS REGIONALES POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Gilles MONTILLET

Dans le cadre de la mise en place du programme de spectacles taurins en 2021 suite à la délibération du 29/03/2021 adoptée par Nîmes Métropole, M. le Maire invite Gilles MONTILLET à exposer la convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents par 15 voix décide d'approuver la convention de partenariat qui vient d'être présentée et qui s'achèvera le 31 décembre 2021 ; d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention établie pour l'année 2021 et tous les avenants s'y rapportant, ainsi que toute nouvelle convention de partenariat établie avec Nîmes Métropole suivant les mêmes modalités que la présente convention ; et décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au budget 2021 de la Commune.

7/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE A LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Josée FAUQUET

Mme FAUQUET présente le projet de convention du dispositif du service civique volontaire qui a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il s'agit d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, réalisé auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger, dans neuf grands domaines : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en service civique. Le jeune volontaire percevra une indemnité mensuelle minimale de 522,87 € brut (soit 473,04 € net) de l'Etat et une prestation d'un montant minimum de 107,585 € net versée directement par la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents par 15 voix pour, décide d'engager un volontaire du service civique et lui confier une mission d'animation sur une durée de 6 mois à raison de 24 h hebdomadaires et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition et les documents s'y afférant.

8/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE DE FOOTBALL COMMUNAL A L'ASSOCIATION M'EME MOI

Rapporteur : Josée FAUQUET

Mme FAUQUET présente le projet de convention avec l'association M'EME MOI (représentée par Mme AMARA-MOUKHTARIA) ayant pour objet le développement du corps dans le mouvement à travers les jeux ludiques, qui souhaite utiliser le stade de football communal pour des entraînements spécifiques de football les mardis et vendredi de 17h45 à 19h15. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents par 15 voix pour, décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'utilisation avec cette association et les avenants pouvant intervenir.

9/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS COMMUNAUX A L'ASSOCIATION VAUNAGE AVENTURE

Rapporteur : Hélène BOUCHOT

Mme BOUCHOT présente le projet de convention avec l'association VAUNAGE AVENTURE, représenté par Cyril SABATIER, Président, qui va proposer durant les vacances scolaires d'été, des ateliers multisports à destination des enfants. L'association souhaiterait, pour la pratique de ces activités utiliser les équipements et bâtiments communaux (stade, foyer, terrains de tennis, cour de l'école etc...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents par 15 voix pour, décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'utilisation avec cette association et les avenants pouvant intervenir.

10/ DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Pierre DUMOULIN

Afin de régulariser une erreur d'inscription budgétaire (crédits inscrits en recette de fonctionnement au chapitre 042 « écriture d'ordre » et pas saisis correctement en dépenses d'investissement), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents par 15 voix pour, décide d'adopter la décision modificative suivante :

Chapitre	Compte	Montant
21	21757 Autres installations, matériel et outillage technique	- 6 000,00
040	2131 Bâtiments publics	+ 6 000,00

Questions diverses / information sur les autorisations d'urbanisme et les décisions du Maire éventuelles

INFORMATION RELATIVE AUX DEMANDES D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME

M. le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes d'autorisation déposées en Mairie et des éventuelles suites données.

La séance est levée à 19h40 minutes

SAINT-DIONISY, le 31/05/2021
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE



**POUR AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE
ET INSERTION SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE**

Compte-rendu annexé à la convocation du prochain conseil municipal